

F-Gif-sur-Yvette: Machines et appareils à usage spécifique

2006/S 79-083275

AVIS DE MARCHÉ

Fournitures

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:

Synchrotron Soleil, L'Orme des Merisiers - Saint-Aubin - BP 48, Contact: Laïla Mohammadi, à l'attention de Anne Cazaubon, F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex. Tél. 1 69 35 95 09. E-mail:

laila.mohammadi@synchrotron-soleil.fr. Fax 1 69 35 94 57.

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: www.synchrotron-soleil.fr.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S):

Autre: société civile.

Autre: recherche.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non.

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:

Tables de translation permettant de mesurer sur l'anneau de stockage du Synchrotron Soleil le positionnement des moniteurs mesurant la position du faisceau de photons.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services:

Fournitures.

Achat.

Lieu principal de livraison: Synchrotron Soleil, F-91190 Saint-Aubin.

II.1.3) L'avis implique:

L'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre:

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre: Durée en mois: 36.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats:

Le synchrotron Soleil est une source de lumière synchrotron de haute brillance, en construction à St Aubin, dans le département de l'Essonne, à 20 km au sud de Paris et proche de Saclay et d'Orsay.

L'accélérateur est composé d'un pré injecteur (LINAC) d'une énergie de 100 MeV, d'un synchrotron Booster à pleine énergie et d'un Anneau de stockage d'électrons de 354 m de circonférence, qui produit une lumière distribuée sur 24 lignes. La machine et les 10 premières lignes de lumière seront opérationnelles en 2006. Les autres seront progressivement mises en service jusqu'en 2009.

Les lignes de lumière sont équipées d'un ou deux moniteurs pour mesurer la position du faisceau de photons. 35 de ces moniteurs, appelés X-BPM, seront construits entre 2006 et 2009, au fur et à mesure de la construction des lignes de lumière. La position transverse des X-BPM a besoin d'être commandée à distance grâce à des tables de translation X/Z. Ce sont ces tables de translation qui font l'objet de cet AAPC. Leurs caractéristiques principales sont:

système X/Z;

charge verticale fixe: 1 000 N;

charges verticale et horizontale variables: de -250 à +250 N;

course: 10 x 10 mm;

répétitivité de position bi-directionnelle: $\leq 0,5 \mu\text{m}$;

résistance aux rayonnements gamma et X: $\geq 10^7$ rad (pas de caoutchouc, pas de téflon; les codeurs doivent résister au rayonnement ou être déportés au sol).

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):

31640000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP):

Non.

II.1.8) Division en lots:

Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération:

Oui.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

Fourniture d'environ 35 tables de translation.

II.2.2) Options:

Oui.

Nombre de reconductions éventuelles: Fourchette: entre 6 et 12.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION:

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

Toutes les garanties nécessaires à l'exécution du marché pourront être exigées.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:

Les modalités de paiement seront définies au marché.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

Pas de groupement d'entreprises.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières:

Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats relevant de l'Union Européenne fourniront:

les formulaires DC4, DC5 et DC7 ou tous documents équivalents accompagnés des justificatifs suivants:

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis) ou équivalent;
- les attestations de déclaration et de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente. Celles-ci devront comporter la mention "copie certifiée conforme à l'original" ainsi que la date et la signature d'un représentant légal de l'entreprise;
- une lettre de candidature signée d'un représentant légal de l'entreprise ou de son délégué (délégation de pouvoirs à fournir);
- pour les candidats appartenant à un groupe, une attestation certifiant de leur autonomie commerciale et de leur situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe;
- la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire.

Ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant:

- qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente à l'étranger;
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement (art R.324-4 du code du travail) et qu'il n'a pas fait l'objet, au titre du travail illégal, d'une condamnation au cours des 5 dernières années portée au bulletin no II du Casier Judiciaire (Articles L.324-9, L.324-10, L.324-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail);
- qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction pénale ou disciplinaire de participer à une procédure de passation de marché initiée par une collectivité publique ou une entreprise contrôlée par une collectivité publique (article 50 de la loi no 52-401 du 14.4.1952 modifié par l'article 56 de la loi no 78-753 du 17.7.1978).

Les candidats ne relevant pas de l'Union Européenne fourniront:

- la liste de documents et l'attestation sur l'honneur mentionnés ci-dessus,
- s'ils produisent une lettre justifiant de la non-présentation des documents, ils fourniront en outre, une déclaration faite devant une autorité administrative ou judiciaire de l'État dont ils ressortent.

III.2.2) Capacité économique et financière:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Le candidat joindra au dossier de candidature une déclaration relative au Chiffre d'Affaires consolidé sur les prestations réalisées au cours des trois derniers exercices.

III.2.3) Capacité technique:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats fourniront:

- leurs références professionnelles dans le domaine concerné en indiquant pour chaque marché: le nom du client, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre,
 - la liste des moyens humains et techniques dont ils disposent,
 - leur niveau de certification,
 - les références des sous-traitants avec lesquels ils travaillent régulièrement;
- ainsi que toute information susceptible de mettre en évidence le potentiel technique du candidat.

III.2.4) **Marchés réservés:**

Non.

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière :**

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation:**

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure:**

Ouverte.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer:**

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue:**

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution:**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

1. pertinence de la solution technique par rapport aux besoins exprimés. Pondération: 40.
2. prix. Pondération: 30.
3. délais et crédibilité de leur justification. Pondération: 15.
4. valeur des procédures de suivi de projet et d'assurance qualité. Pondération: 10.
5. qualité de la proposition d'assistance sur site après livraison. Pondération: 5.

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée:**

Non.

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

AFFAIRE 0007/2006-AC.

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché:**

Non.

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif**

Documents payants: non.

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:**

29.5.2006 - 12:00.

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés:**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

Anglais. Français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres:**

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres: non.

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE:**

Non.

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES:**

Non.

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS:**

Les dossiers de demande de participation seront remis en trois exemplaires. Soleil n'est pas soumis au Code des Marchés Publics.

Origine des fonds: CNRS, CEA, Collectivités territoriales (CRIF, CG91, Région Centre...).

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours:**

VI.4.2) **Introduction des recours:**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:**

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

10.4.2006.